

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 28 janvier 2020

**AUX : COORDONNATEURS DE SÉCURITÉ CIVILE DES ÉTABLISSEMENTS DU  
RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX.**

Chers collègues,

Comme vous le savez probablement, M. Pierre Lafleur, le sous-ministre adjoint à la coordination, la planification, la performance et la qualité et coordonnateur ministériel de sécurité civile a indiqué, lors du Comité de gestion réseau spécial tenu mercredi dernier, que les mécanismes de sécurité civile allaient être déployés au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), comme dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), pour la coordination de l'opération visant à assurer un état de préparation optimal relativement à l'apparition d'un nouveau coronavirus.

Après quelques jours d'opération, en étroite collaboration avec les autorités de santé publique, nous avons tenu hier, avec plusieurs d'entre vous, une conférence téléphonique dans le but de préciser les attentes ministérielles relativement au rôle important que vous avez à exercer comme coordonnateur de sécurité civile au sein de vos établissements respectifs. À cette occasion, des questions fort pertinentes ont été soulevées. Nous avons cru bon de résumer et de préciser, pour le bénéfice de tous et chacun, certains éléments particulièrement importants.

Voici donc un résumé des attentes ministérielles qui vous concernent, en cas de déploiement des mécanismes de sécurité civile dans vos établissements, en se basant sur les volets de la mission *Santé* du Plan national de sécurité civile :

**1. Établir la concertation intersectorielle interne de votre établissement autour de l'opération.**

Il est de votre responsabilité d'activer votre cellule de sécurité civile en mobilisant les parties prenantes des secteurs concernés par les enjeux en cause. Cette concertation interne vise notamment à :

... 2

- Réunir sur une base quotidienne les acteurs concernés afin de faire le point sur la situation;
  - Prévoir la participation de ces acteurs aux réunions/conférences de concertation avec le RSSS convoquées par le MSSS;
  - Coordonner la mise en place des mesures et des actions requises par votre établissement en réponse aux besoins identifiés et en effectuer un suivi rigoureux;
  - Veiller à mobiliser ou à recourir aux ressources nécessaires pour la conduite de l'opération et, au besoin, effectuer des représentations auprès de vos autorités.
- 2. Assurer la meilleure cohérence qui soit dans les multiples interactions engendrées par l'opération. Cette exigence consiste notamment à :**
- S'assurer que les interventions, tous secteurs confondus, s'inscrivent dans un ordre de priorité, une séquence et une logique favorisant l'efficacité et évitant toute confusion dans l'action;
  - Maintenir une liaison étroite avec l'équipe de sécurité civile du MSSS en fonction des besoins d'arrimage ou devant des situations particulières rencontrées;
  - Tenir compte des orientations ministérielles et des particularités qui caractérisent votre établissement et la population/clientèle desservie;
  - Se concerter avec les établissements limitrophes, si nécessaire, afin d'harmoniser certaines pratiques ou certaines interventions.
- 3. Rendre compte à vos autorités de l'évolution de la situation, des enjeux en cause et du portrait d'ensemble de l'opération.**  
Au besoin, produire régulièrement un état de situation interne qui fait état de l'évolution de la situation et de l'ensemble des contributions.
- 4. Veiller à ce que l'information circule de façon fluide au sein de votre établissement en élaborant les stratégies de diffusion de l'information internes adaptées à la situation, tout en tenant compte de certains canaux de communication sectoriels incontournables. Le canal privilégié de communication, instauré par le MSSS pour l'opération, est la boîte courriel corporative suivante : [securite.civile@msss.gouv.qc.ca](mailto:securite.civile@msss.gouv.qc.ca), elle englobe généralement :**
- Les convocations officielles du MSSS;
  - Le suivi des réunions/conférences de concertation entre le MSSS et le RSSS;
  - La documentation de référence pour la conduite de l'opération et les mises à jour;

- Les consultations et les demandes d'informations relativement à l'opération;
  - Le mécanisme de questions/réponses;
  - L'envoi de rapports si requis;
  - etc.
5. **Veiller à ce que les mécanismes de garde de sécurité civile 24/7 de votre établissement soit pleinement fonctionnels afin de garantir une capacité de réaction en tout temps.**
6. **Assurer la liaison avec vos partenaires des Organisations régionales de sécurité civile, notamment :**
- La réponse aux demandes d'information ou aux préoccupations exprimées par les partenaires;
  - La sensibilisation à certaines contributions des autres ministères qui peuvent être requises, en concertation avec votre Direction régionale de sécurité civile;
  - L'arrimage avec les activités qui se réalisent auprès des coordonnateurs ministériels de sécurité civile de l'Organisation de la sécurité civile du Québec.

Comme ce fut le cas par le passé, je suis très confiant que les mécanismes de coordination de sécurité civile, dont vous êtes les acteurs clés dans le RSSS, représenteront une valeur ajoutée considérable dans les efforts de préparation et d'intervention en réponse au nouveau coronavirus. Aussi, je réitère la grande disponibilité de l'équipe ministérielle de sécurité civile à vous apporter le soutien nécessaire dans l'exercice du rôle qui est attendu de votre part.

Acceptez, Chers collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général adjoint,



Martin Simard